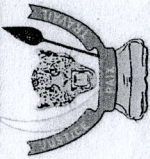


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 052/2023

A L'ENTREPRISE VIE SACREE CONSTRUCTION Sarl

Après avoir reçu le contrat n° 10/65/CAB/GP/HAUT-KAT/2020, conclu avec la Province du Haut-Katanga, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux milliards cinq cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille nonante sept (CDF 2 544 646 097) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais dix-sept millions huit cent douze mille cinq cent vingt-deux, soixante-huit centimes (CDF 17 812 522,68).

Fait à Kinshasa, le 20/04/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i